

DEVIS DU LABORATOIRE DE BIOLOGIE DE LA REPRODUCTION HOPITAL PRIVE DE PARLY 2

La sécurité sociale attribue une prise en charge à 100% pour stérilité ce qui permet au couple de couvrir la majorité des frais. Certains actes ne sont pas pris en charge par la sécurité sociale, le médecin vous en informera lors de sa consultation. Ces dépassements sont pris en charge par certaines mutuelles.

Pour les couples ayant une couverture sociale :

- Les actes du laboratoire (ponction, transfert) sont pris en charge à 100%.
- Un supplément est demandé pour les congélations par vitrification et pour les dévitrifications

Pour les couples n'ayant pas de couverture sociale :

- Dans cette situation, tous les frais sont entièrement à la charge du couple

Conditions de prise en charge par l'assurance maladie

La prise en charge par l'assurance maladie s'interrompt au jour du 43 eme anniversaire de la femme

Pour les inséminations artificielles 6 tentatives peuvent être remboursées pour l'obtention d'une grossesse

En FIV ICSI IMSI, 4 tentatives peuvent être remboursées pour l'obtention d'une grossesse

On entend par tentative toute ponction ovocytaire suivie de transferts embryonnaires

En cas de naissance d'un enfant vivant les actes peuvent être à nouveau pratiqués dans les limites prévues

Actes techniques	Coût total	Remboursement par assurance maladie	Reste à charge
Insémination artificielle (préparation)	58,32 €	58,32 €	- €
FIV classique	422,82 €	422,82 €	- €
ICSI	706,32 €	706,32 €	- €
IMSI	962,82 €	706,32 €	256,50 €
Congélation embryonnaire (Vitrification)	218,82 €	98,82 €	120,00 €
Transfert d'embryon congelés (Dévitrification)	124,82 €	44,82 €	80,00 €
Conservation d'embryons (par an)	44,82 €	44,82 €	- €
Conservation d'embryons (par an au-delà de la 5eme année)	45,00 €	- €	45,00 €
Location container	10,00 €	- €	10,00 €
Caution prêt container de transport (prélevé si non restitution en bon état)	500,00 €	- €	500,00 €
Test pré IMSI ou UMS	108,00 €	- €	108,00 €

Signature Madame

Signature Monsieur